

DEPARTEMENT DE L'AIN  
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION  
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod  
BELLEGARDE / VALSERINE  
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
BUREAU

N° 23B03

Séance du jeudi 5 janvier 2023

Président :

RONZON S.

Membres présents :

BOSSON JF, CHANEL M., DUJOURD'HUI G., GEORGES E.  
LAVOREL J., MUNIER D., PHILIPPOT D., REMILLON R., SOULAT JL.

Membres ayant donné procuration :

DUBARE M. à RONZON S.

Membres absents excusés :

Sans objet

Membres absents :

Sans objet

Membres en exercice :

11

Quorum :

6

Présents :

10

Votants :

11

Secrétaire de Séance :

SOULAT JL.

Date de la convocation :

23 décembre 2022

Objet de la délibération :

CONTRAT DE REPRISE DES PLASTIQUES CONCLU AVEC LA  
SOCIETE PAPREC - ACTUALISATION DES PRIX DE REPRISE -  
AVENANT N°3

Le Bureau Syndical,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°17B19 du Bureau syndical du 21 décembre 2017, portant autorisation de signature d'un contrat de reprise des emballages plastiques, sans extension des consignes de tri du 01/01/2018 au 31/12/2022, toutes échéances de reconduction incluses ;

La délibération n°17B19 du Bureau syndical, en date du 21 décembre 2017, a permis la signature d'un contrat de reprise des emballages plastiques sans extension des consignes de tri du 01/01/2018 au 31/12/2022, toutes échéances de reconduction incluses.

La rémunération de base pour cette reprise était la suivante :

Qualité	Prix de reprise Octobre 2017	Prix plancher
Q4 clair	<b>254€ / tonne</b>	150 € / tonne
Q5 coloré	<b>88 € / tonne</b>	75 € / tonne
PEHD	<b>188 € / tonne</b>	150 € / tonne

Avec une révision des prix définie comme suit :

La révision des prix sera effectuée tous les mois en tenant compte de l'évolution économique par application des indices ci-après définis :

Qualité	Indexation
Q4 clair	Usine Nouvelle, tableau Q0802 « déchets de matières plastiques », Catégorie 2-01-13 PET bouteilles collecte azurées
Q5 coloré	Usine Nouvelle, tableau Q0802 « déchets de matières plastiques », Catégorie 2-01-11 PET bouteilles collecte couleur
PEHD	Usine Nouvelle, tableau Q0802 « déchets de matières plastiques », Catégorie 2-02-21 PEHD flaconnage à laver

Le taux de la mercuriale utilisée sera de 100 %.

Les prix sont indexés sur la mercuriale et évoluent selon la formule de variation suivante :

$$P_m = P_{m-1} + \Delta \text{mercuriale}_m$$

Où :

P<sub>m</sub> : Prix de rachat du mois

P<sub>m-1</sub> : Prix de rachat du mois précédent

$\Delta$ mercuriale<sub>m</sub> : Variation du mois de la mercuriale

Un premier avenant, signé le 29 mai 2019, a intégré le bonus de 2 euros la tonne pour optimisation de tonnages aux prix de rachat.

Un second avenant a été signé le 25 mai 2020, dans le contexte de la crise mondiale sur les résines recyclées de polyéthylène et polypropylène, afin de rabaisser le prix plancher de reprise du PEHD à 80€/t plutôt qu'à 150 €/t. Cet avenant introduisait également une clause de sauvegarde permettant notamment de demander une adaptation des prix de reprise en cas de déconnection avec les prix du marché.

Le SIVALOR a constaté un décrochage important des prix de reprise appliqués par la société PAPREC en résultante de ce contrat, et a donc demandé une révision des prix appliquée avec une rétroactivité souhaitée au début de l'année 2022.

L'entreprise PAPREC a proposé une réactualisation de ces prix, les remettant à hauteur des prix pratiqués par la filière, avec une rétroactivité au mois de juin 2022.

Les prix de reprise de l'avenant n°3 seraient les suivants :

Qualité	Prix de reprise Juin 2022	Prix plancher
PET Q4	887 € / TONNE	150 € / TONNE
PET Q5	239 € / TONNE	75 € / TONNE
PEHD	588 € / TONNE	80 € / TONNE

### Révision des prix

La révision des prix serait effectuée tous les mois en tenant compte de l'évolution économique par application des indices ci-après définis :

Qualité	Indexation
PET Q4	UN 01-2-12 et 01-2-13 Qualités Q0/Q4
PET Q5	UN 01-2-15 et 01-2-11 Qualités Q5/Q6
PEHD	UN 2-02-21 PEHD Flaconnage

Le taux de la mercuriale utilisée sera de 100 %.

Considérant que la négociation ne pourrait aboutir à une meilleure offre, Monsieur le Président propose au Bureau syndical de l'autoriser à signer l'avenant n°3, dont le projet est annexé à la présente.

LE BUREAU SYNDICAL,  
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

Article 1 :

**AUTORISE** la signature de l'avenant n°3, dont le projet est annexé à la présente.

Article 2 :

**DIT** que l'avenant prend effet le 1<sup>er</sup> juin 2022 et jusqu'à échéance du contrat de CITEO soit le 31/12/2022.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au Contrôle de Légalité et de sa publication le

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président  
Serge RONZON



**AVENANT N°3  
AU CONTRAT DE REPRISE  
DES PLASTIQUES ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE**

**Entre**

**SIVALOR**  
ZI ARLOD, 5 Chemin du Tapey,  
01200 Valsenhône  
**Représentée par Serge RONZON,**  
**Le Président**

**Ci-après dénommée LA COLLECTIVITE**

**Et la Société**

**PAPREC GROUP**  
7, Rue du Docteur LANCEREAUX  
750008 Paris Cédex

**Représentée par Christophe MALLEVAYS,**  
**Directeur Département des Collectivités Locales**

**Ci-après dénommée LE REPRENEUR**

**Paraphes**

Accusé de réception en préfecture  
001-267401620-20230109-23B03-DE  
Date de réception préfecture : 09/01/2023

## ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour but de revoir les prix planchers des plastiques Q4, Q5 et PEHD produits par LA COLLECTIVITE et ses Centres de Tri Prestataires.

## ARTICLE 2 – PRIX DE REPRISE DES PLASTIQUES AU DEPART DES CENTRES DE TRI DES PRESTATAIRES

La rémunération est basée sur les prix de reprise suivants :

Qualité	Prix de reprise Juin 2022	Prix plancher
PET Q4	887 € / TONNE	150 € / TONNE
PET Q5	239 € / TONNE	75 € / TONNE
PEHD	588 € / TONNE	80 € / TONNE

a) Révision des prix

La révision des prix sera effectuée tous les mois en tenant compte de l'évolution économique par application des indices ci-après définis :

Qualité	Indexation
PET Q4	UN 01-2-12 et 01-2-13 Qualités Q0/Q4
PET Q5	UN 01-2-15 et 01-2-11 Qualités Q5/Q6
PEHD	UN 2-02-21 PEHD Flaconnage

Le taux de la mercuriale utilisée sera de 100 %.

## ARTICLE 3 – PORTEE

Les stipulations du Contrat demeurent inchangées dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux clauses du présent Avenant.

## ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET DE L'AVENANT ET DUREE

Il a été convenu entre LA COLLECTIVITE et LE REPRENEUR que l'avenant prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et jusqu'à échéance du contrat de CITEO soit le 31/12/2022.

Fait à Chassieu,  
Le

Pour LA COLLECTIVITE  
**Serge RONZON**  
Le Président

Pour LE REPRENEUR  
**Christophe MALLEVAYS**  
Directeur Département Collectivités



**Paraphes**

Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20230109-23B03-DE  
Date de réception préfecture : 09/01/2023



Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20230109-23B03-DE  
Date de réception préfecture : 09/01/2023